

Image not found or type unknown



## Occupation par un des heritier

Par **jungheinrich**, le **02/09/2008** à **19:13**

Nous sommes 3 heritiers pour une maison.  
Mon frere (insolvable) occupe cette maison sans verser d indemnités et refuse de payer les charges de celles-ci .il Ne veut pas non plus la vendre  
nous sommes a 2 a vouloir la vendre , mais cela est impossible sans son accord et son occupation du bien.  
comment sortir de cette impasse  
la succession n est pas encore signée chez le notaire  
Merci sincerement de m aider

Par **jeetendra**, le **02/09/2008** à **20:07**

bonsoir, judiciairement la succession est t'elle ouverte, gardez des preuves de cette occupation au mépris de vos droits en tant que co-heritiers, cela se reglera au moment du partage, soit à l'amiable aupres du notaire, soit judiciairement, cordialement

Par **jungheinrich**, le **02/09/2008** à **22:28**

bonsoir,  
Merci pour la reponse rapide.  
qu appelez vous judiciarement ouverte ?  
Une solution a l amiable est exclue , l occupant ne voulant rien entendre , perçoidé qu il ne risque rien n etant pas solvable.  
quelles solutions juridiques sont envisageables pour la vente de cette maison ?  
merci